

## Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à un adjuvant **LIBERATE**

de la société **DE SANGOSSE**

enregistrée sous le n°2018-1297

La mise sur le marché de l'adjuvant désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour le second nom précisé dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau second nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **LI 700 STAR**.

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	LIBERATE GONDOR LI 700 STAR
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	DE SANGOSSE Bonnel CS 10005, 47480 Pont du Casse, France
Formulation	Concentré émulsionnable EC
Contenant	488 g/L - lécithine de soja
Numéro d'intrant	2100132
Numéro d'AMM	2100072
Fonction	Adjuvant pour bouillie herbicide Adjuvant pour substance de croissance
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation de l'autorisation de l'adjuvant.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

**08 AOUT 2018**

La directrice générale déléguée  
en charge du pôle des produits réglementés  


Françoise WEBER